

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 40065

Numéro SIREN : 443 225 362

Nom ou dénomination : SARL ENTREPRISE VARNEROT

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/001917

Armelle BRICHLER
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale EST

ENTREPRISE VARNEROT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 95 575 €
Siège social : 8 Avenue Pierre Goubet
55840 Thierville sur Meuse

443.225.362 RCS BAR-LE-DUC

***Rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société Entreprise
VARNEROT société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée
Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2022***

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision des associés en date du 3 novembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et , le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.



2, allée d'Evry
CS.60132
64603 VILLERS-LES-NANCY cedex
Tél : 03.83.67.69.00 – E-mail : abrichler@yzico.fr

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022, qui ont fait l'objet d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 4 483 995 €, en croissance de 14% par rapport à l'exercice précédent,
- Un bénéfice net de 107 645 €, en diminution de 69% au regard de celui de l'exercice N-1,
- Des capitaux propres de 218 855 €.
- Une trésorerie positive d'un montant global de 36 634 € et un endettement financier de 1 304 470 € supérieur aux capitaux propres.

La situation financière est fragile mais la capacité d'autofinancement et la restructuration de l'endettement permettent d'assurer une continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Villers-Lès- Nancy, le 29 novembre 2022

~~Armelle~~ **BRICHLER**
*Commissaire aux comptes
et à la transformation*

Armelle BRICHLER

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale EST

ENTREPRISE VARNEROT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 95 575 €

Siège social : 8 Avenue Pierre Goubet

55840 Thierville sur Meuse

443.225.362 RCS BAR-LE-DUC

Rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société Entreprise

VARNEROT société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2022

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision des associés en date du 3 novembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et , le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.



2, allée d'Evry

CS.60132

64603 VILLERS-LES-NANCY cedex

Tél : 03.83.67.69.00 – E-mail : abrichler@yzico.fr

AS

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022, qui ont fait l'objet d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 4 483 995 €, en croissance de 14% par rapport à l'exercice précédent,
- Un bénéfice net de 107 645 €, en diminution de 69% au regard de celui de l'exercice N-1,
- Des capitaux propres de 218 855 €.
- Une trésorerie positive d'un montant global de 36 634 € et un endettement financier de 1 304 470 € supérieur aux capitaux propres.

La situation financière est fragile mais la capacité d'autofinancement et la restructuration de l'endettement permettent d'assurer une continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.


Armelle BRICHLER
*Commissaire aux comptes
et à la transformation*